



Collecte des données énergétiques des cégeps

GUIDE DE L'UTILISATEUR

2024-2025

Coordination et rédaction

Direction de la coordination des investissements
Direction générale des infrastructures
Sous-ministériat du financement, du budget et des infrastructures

Pour information

Renseignements généraux
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1337
Ligne sans frais : 1 877 266-1337

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-555-01684-2 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

25-405-11_w1

Table des matières

Fichier « EnerCEGEP 2024-2025.xlsx »	1
Comment remplir le document	2
Procédure	2
Annexe I : Évolution des superficies BRUTES — ÉNERGIE (en mètres carrés)	7

Fichier « EnerCEGEP 2024-2025.xlsx »

Pour la collecte de données concernant la consommation et les coûts en énergie de votre établissement pour l'année scolaire du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, vous devez compléter le fichier « EnerCEGEP 2024-2025.xlsx ». Ce fichier se trouve sur le portail CollecteInfo ainsi que sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/education/cegep/services/gestion-infrastructures-collegial#c120101>

Ce fichier Excel comprend neuf feuilles de travail : une feuille d'information générale, sept feuilles portant sur les sources d'énergie, ainsi qu'une feuille « Compilation » qui fait le sommaire de chacune des sources d'énergie.

■ Feuille d'information générale

- La feuille d'information générale indique la répartition des bâtiments de l'établissement par source d'énergie ainsi que la superficie totale des bâtiments.
- **Colonne Superficies « BRUTES – ÉNERGIE » au 30 juin 2025 (mètres² bruts)** : Inscrire la superficie « BRUTE – ÉNERGIE » au 30 juin 2025, utilisée pour remplir le formulaire. Elle peut différer de celle déclarée dans le SILC 2024-2025 lorsqu'il y a un ajout ou un retrait d'espace depuis la date de la déclaration du SILC.
- **Colonne Superficies « BRUTES – ÉNERGIE » 2024-2025 selon le tableau du Ministère (mètres² bruts)** : Inscrire la superficie 2024-2025 de votre établissement provenant de la Colonne H du tableau du Ministère intitulé ÉVOLUTION DES SUPERFICIES BRUTES – ÉNERGIE et joint à l'annexe 1 du présent guide. Cette superficie est aussi détaillée dans le tableau SILC « BRUT – Énergie » reçue par votre établissement.
- Vous devez cocher les cases qui correspondent aux sources d'énergie émergente et renouvelable utilisées par l'établissement.

■ Feuilles portant sur les sources d'énergie

- Chaque feuille contient les renseignements relatifs à une seule source d'énergie pour une année scolaire.
- La feuille intitulée « Élect » (électricité) contient 130 pages pour comptabiliser la consommation et les coûts par compteur ainsi qu'un sommaire de quatre pages.
- La feuille intitulée « Gaznat » (gaz naturel) contient 63 pages pour comptabiliser la consommation et les coûts par compteur ainsi qu'un sommaire de deux pages. **Veillez prendre note que, pour cette source d'énergie, vous devez comptabiliser le coût du transport.**
- La feuille intitulée « Maz2 » (mazout léger) contient 63 pages pour comptabiliser la consommation et les coûts par compteur ainsi qu'un sommaire de deux pages.

- Les feuilles intitulées « Gazprop » (gaz propane), « Vapeur » et « Maz5 » ou « Maz6 » (mazout lourd) contiennent 31 pages pour comptabiliser la consommation et les coûts par compteur ainsi qu'un sommaire d'une page.
 - La feuille intitulée « Divers » contient cinq pages pour comptabiliser la consommation et les coûts par compteur ainsi qu'un sommaire d'une page.
- **Feuille « Compilation »**
- On retrouve sur cette page le total général indiqué sur chaque page « Sommaire » pour chacune des sources d'énergie.
 - On peut y voir le calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les principales sources d'énergie émettrices en tonnes d'équivalents CO₂.

Comment remplir le document

Chaque feuille du fichier est protégée par un mot de passe pour assurer l'intégrité des formules et faciliter la tâche des utilisateurs. Par conséquent, il est suggéré de déplacer le curseur à l'aide du tabulateur de façon à s'assurer que chaque cellule est remplie.

Nous attirons votre attention sur la feuille « Compilation » qui est entièrement automatisée. Aucune donnée n'y est saisie directement; les données proviennent des pages « Sommaire ».

Procédure

Pour ce qui est des autres feuilles portant sur les sources d'énergie, placez le curseur au début de la page 1 et appuyez sur le tabulateur. Le curseur est amené directement à la page 2, dans les premières cellules à remplir, soit « N° compteur » et « Tarification ». Ces deux informations apparaissent sur vos factures et M1 est un exemple de tarification à inscrire. Notez que pour inscrire le taux de conversion de la source d'énergie « Divers », vous devez remplir la cellule J28.

	PAGE 5
N° compteur	_____
Tarification	_____
Gigajoules/kwh	0,0036

Pour fournir l'information relative aux bâtiments et aux blocs associés au numéro de compteur, veuillez vous référer à l'identification des composantes figurant dans votre rapport PAGI. Inscrivez le nom de la composante ainsi que le numéro correspondant au compteur.

Bâtiment	_____
Blocs	_____

En ce qui concerne la feuille relative à la source d'énergie « Divers », vous devez spécifier la source d'énergie à la cellule K2 et son unité de mesure à la cellule J6. Procédez ensuite comme pour les autres feuilles.

Pour fournir l'information relative aux données énergétiques, vous devez saisir deux dates sur la première ligne. Pour toutes les autres lignes, le début de la période provient automatiquement de la fin de la période précédente. Le nombre de jours s'inscrit aussi automatiquement.

NOTE : L'année doit contenir 4 chiffres.									
Date de début			Date de fin			N ^b de jours	Consommation Kilowattheures	Coût (\$)	Consommation Gigajoules
A	M	J	A	M	J				
2016	7	1	2016	8	1	31			
2016	8	1							

Par la suite, inscrivez la consommation selon l'unité de mesure appropriée (kilowattheures, mètres cubes, litres, etc.) et le coût lié à cette consommation.

Le coût à inscrire est celui qui apparaît sur vos factures et qui inclut les taxes, après tout rabais consenti par le fournisseur, mais avant toute récupération de taxes.

Les frais de retard ou autres ne sont pas admissibles.

Pour les rabais ou les ristournes consenties par le fournisseur, notamment pour les regroupements d'achats, veuillez inscrire le montant du rabais ou de la ristourne dans la feuille du compteur correspondant et fournir des renseignements dans la section commentaire.

Afin de respecter la notion d'exercice, l'inscription des factures du premier et du dernier mois pourrait faire l'objet d'un ajustement (voir note 2). Le Ministère désire obtenir la consommation et les coûts compris entre le 1^{er} juillet au 30 juin de l'année visée.

Note 1

Chacune des factures doit être inscrite sur une ligne distincte. Une compilation des données pour une année, sur une seule ligne, ne sera pas acceptée, sauf pour les ajustements estimés pour les locations (voir note 3).

Note 2

Lorsqu'une facture couvre une période qui débute avant le 1^{er} juillet ou après le 30 juin de l'année visée, vous devez faire un ajustement de la consommation et des coûts afin de respecter l'intervalle du 1^{er} juillet au 30 juin. Pour effectuer l'ajustement, vous devez utiliser une méthode d'estimation par jours.

Exemple : une facture débute le 18 juin de l'année financière visée et se termine le 17 juillet. La consommation durant cette période de 30 jours est de 262 800 kWh pour un coût total de 24 000 \$. On estimera donc une consommation de 8 760 kWh par jour (262 800 kWh / 30 jours) à 800 \$ par jour (24 000 \$ / 30 jours). On inscrira donc une consommation de 140-160 kWh (16 jours X 8 760 kWh) et de 12 800 \$ (16 jours X 800 \$) pour la période entre le 1^{er} et le 17 juillet.

NOTE : l'année doit contenir 4 chiffres

Date de début			Date de fin			N ^b de jours	Consommation	Coût	Consommation
A	M	J	A	M	J		Kilowatt-heures	\$	Gigajoules
2020	7	1	2020	7	17	16	140 160	12 800,00 \$	
2020	7	17							

Dans cet exemple, un ajustement de la dernière facture devra aussi être effectué. Pour chaque compteur, 13 lignes sont disponibles pour inscrire les factures.

Note 3

Dans le cas où un établissement loue ses locaux en propriété à un tiers, que les coûts en énergie relatifs au loyer sont inclus dans le bail, que le bail n'est pas à titre gracieux et que le bail a une durée de plus d'un an, la consommation et le coût en énergie du locataire **doivent être exclus de la déclaration**.

Un ajustement doit être effectué de la manière suivante : vous devez inscrire la consommation et le coût total pour le compteur dans une page et inscrire en négatif la portion relative au loyer dans la page suivante.

N^o compteur G1234556789
 Tarification G
 GJ/kWh 0,0036

PAGE 5

Bâtiments Bâtiment principal - 888, Notre-Dame

Blocs

NOTE : L'année doit contenir 4 chiffres.

Date de début			Date de fin			N ^b de jours	Consommation	Coût	Consommation
A	M	J	A	M	J		KWh	(\$)	(GJ)
2016	7	1	2016	9	30	91	1800	226,20 \$	
2016	9	30	2016	12	31	92	1920	241,28 \$	
2016	12	31	2017	3	31	90	2 504	314,67 \$	
2017	3	31	2017	6	30	91	2 056	258,37 \$	
TOTAL						364	8 280	1 040,51 \$	30

N° compteur G1234556789
 Tarification G
 GJ/kWh 0,0036

PAGE 6

Bâtiments 500 Bâtiment principal - 888, Notre-Dame - Espace en location - Café de la Dame

Blocs

NOTE : L'année doit contenir 4 chiffres.

Date de début			Date de fin			N° de jours	Consommation KWh	Coût (\$)	Consommation (GJ)
A	M	J	A	M	J				
2016	7	1	2016	9	30	91	(900)	(113,10 \$)	
2016	9	30	2016	12	31	92	(960)	(120,64 \$)	
2016	12	31	2017	3	31	90	(1252)	(157,33 \$)	
2017	3	31	2017	6	30	91	(1028)	(129,18 \$)	
TOTAL						364	(4 140)	-520,25 \$	(15)

Advenant le cas où la consommation et les coûts associés au locataire seraient difficiles à établir (par exemple, il n'y a pas de compteur spécifique pour le locataire), une hypothèse basée sur les superficies, une moyenne de la consommation et une moyenne du coût doivent être utilisées pour estimer les informations. Par exemple, un établissement possède une superficie totale de 65 000 m² et consomme un total d'électricité de 6 millions de kWh pour un coût total de 650 000 \$. On peut estimer la consommation de kWh au m² à 92,30 kWh/m² (6 millions de kWh/65 000 m²) et à un coût de 10 \$/m² (650 000 \$/ 65 000 m²). Si le locataire utilise une superficie de 100 m², on devra déduire une consommation de 9 230 kWh et un coût de 1 000 \$. L'ajustement peut être détaillé sur une seule ligne pour l'année.

De plus, les superficies louées doivent être exclues de la déclaration. Elles ne doivent pas être incluses dans les superficies inscrites dans la feuille d'information générale. Une explication peut être nécessaire.

Si la consommation énergétique d'un locataire est perçue par un compteur distinct et lui est directement refacturée, il n'est pas nécessaire d'inscrire les informations dans la déclaration. Toutefois, la superficie en location ne doit pas être incluse dans les superficies de la feuille d'information générale. Une explication peut être nécessaire.

Si le bail ne concerne pas des espaces plancher, par exemple, le bail d'une antenne de télécommunication installée sur le toit d'un établissement, aucun ajustement n'est à faire.

Note 4

L'identification du compteur doit impérativement inclure le nom de la composante ainsi que le numéro correspondant comme indiqué dans le rapport PAGI. Dans le cas où le compteur est mal identifié, le formulaire « ÉnerCégep » vous sera retourné afin d'y apporter les correctifs nécessaires.

Une identification adéquate facilitera la production des redditions de compte sur la consommation d'énergie exigées par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Le fichier « EnerCégep2024-2025.xlsx » fait l'objet d'une procédure d'audit spécifié par un professionnel en exercice. Une fois ses travaux terminés, l'établissement transmet (en format électronique) au plus tard le 1^{er} décembre 2025 à la Direction de la coordination des investissements du Ministère, par l'intermédiaire du portail CollecteInfo, les documents suivants :

- le formulaire « ÉnerCégep » (en version Excel);
- le rapport du professionnel en exercice sur l'application de procédures d'audit spécifiées (en version PDF).

Pour toute information additionnelle, veuillez communiquer avec la Direction de la coordination des investissements du ministère de l'Enseignement supérieur à l'adresse courriel infrastructures@mes.gouv.qc.ca.

Annexe I : Évolution des superficies BRUTES — ÉNERGIE (en mètres carrés)

	SUPERFICIE BRUTE ÉNERGIE		SUPERFICIE BRUTE ÉNERGIE
	2023-2024		2024-2025
	G		H
ABI	60 408,87	ABI-920000	62 638,66
AHU	85 781,62	AHU-913000	85 781,45
ALM	28 500,75	ALM-932001	28 500,74
AND	46 081,95	AND-929000	46 081,82
BAI	25 465,56	BAI-931001	25 733,14
BEA	26 652,69	BEA-937000	26 652,59
BOI	48 038,80	BOI-914000	48 038,81
CHA	54 640,09	CHA-936000	54 640,09
CHI	69 646,26	CHI-932002	70 779,70
DAW	78 978,85	DAW-933000	78 978,79
DRU	23 979,13	DRU-907001	23 979,14
EDO	117 899,62	EDO-909000	117 870,06
FEL	17 770,53	FEL-932004	18 267,54
FOY	84 369,38	FOY-903000	84 392,34
FRA	64 465,03	FRA-926000	64 465,03
GAS	52 964,92	GAS-900000	52 964,92
GER	18 883,24	GER-939000	18 883,31
GRA	22 914,74	GRA-904001	22 914,76
HER	16 570,60	HER-919001	16 570,60
HYA	53 612,61	HYA-907003	53 612,62
JEA	46 573,57	JEA-908000	46 573,66
JER	59 542,44	JER-928000	59 542,41
JOH	72 028,70	JOH-935000	72 028,81
JON	82 276,21	JON-932003	82 276,32

	SUPERFICIE BRUTE ÉNERGIE		SUPERFICIE BRUTE ÉNERGIE
	2023-2024		2024-2025
	G		H
LAN	98 513,14	LAN-940000	98 513,15
LAP	39 464,19	LAP-923000	39 541,20
LAU	62 272,05	LAU-912000	62 272,05
LEV	59 016,01	LEV-921000	59 056,23
LIM	88 407,71	LIM-902000	88 407,77
LIO	72 379,73	LIO-911000	72 379,76
MAI	64 077,29	MAI-916000	69 456,68
MAR	60 943,69	MAR-938000	60 943,73
MAT	31 117,05	MAT-927000	31 117,05
MON	75 899,60	MON-930000	75 899,51
OUT	64 823,73	OUT-919000	65 529,52
RIM	104 885,19	RIM-901000	104 885,17
RIV	40 623,81	RIV-922000	40 623,82
ROS	43 462,32	ROS-915000	43 647,67
SEP	17 221,00	SEP-931002	17 220,99
SHA	31 390,94	SHA-906000	31 390,95
SHE	77 947,02	SHE-904000	77 946,73
SOR	21 183,22	SOR-907002	21 183,22
THE	33 896,81	THE-924000	33 896,75
TRO	82 836,77	TRO-905000	82 836,75
VAL	42 839,44	VAL-918000	42 839,44
VAN	64 453,94	VAN-934000	64 453,90
VIC	60 589,64	VIC-925000	63 877,67
VIE	78 479,33	VIE-917000	78 478,22
TOTAL	2 674 769,78		2 688 565,24

